



**CONTRÔLEUR FINANCIER  
FORUM AFRICAIN POUR LA RÉGLEMENTATION DES SERVICES PUBLICS (AFUR)  
(salaire négociable)**

**Contexte**

Le Forum africain pour la réglementation des services publics (AFUR) est une initiative émanant de la Clause 110 du Document cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'AFUR entend établir et faciliter les liens de coopération entre les régulateurs des services d'utilité publique sur le continent africain en appui à la croissance économique et au développement socio-économique de l'Afrique. L'AFUR priorise les questions liées à la régulation des infrastructures (énergie, communications, eau et assainissement et transports). Le Secrétariat de l'AFUR est basé à Pretoria, Afrique du Sud.

**Description du poste**

Le Secrétariat de l'AFUR recherche un Contrôleur financier (CF) qui rendra compte au Secrétaire exécutif et sera un haut cadre de l'institution. Il offrira des services stratégiques liés aux finances, au budget et à la comptabilité, à la gestion de la chaîne d'approvisionnement sans oublier les services d'appui administratif, le tout pour garantir un fonctionnement efficace de l'AFUR.

**Qualifications minimales**

- Un diplôme universitaire de niveau licence en Comptabilité générale ou tout autre domaine relatif.
- Une parfaite maîtrise de l'anglais est essentielle et une bonne connaissance du français serait un atout.

**Informations complémentaires et soumission des candidatures**

Les candidatures ne sont ouvertes qu'aux ressortissant(e)s africain(e)s dont les pays d'origine sont représentés à l'AFUR. Les dossiers de candidatures éligibles devront comporter une lettre de motivation accompagnée d'un Curriculum vitae détaillé qui devra indiquer trois références (adresses requises) qui ne seront ni des amis ni des parents. Seul(e)s les candidat(e)s retenu(e)s pour les entretiens seront contactés au plus tard le 28 juillet 2009. Tous les dossiers de candidature devront être envoyés par courrier électronique à l'adresse [hr@afurnet.org](mailto:hr@afurnet.org) au plus tard le 17 juillet 2009. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet de l'AFUR [www.afurnet.org](http://www.afurnet.org).